

**RUCHER ÉCOLE A.H. AU CHÂTEAU DE CASTRIES**  
**COURS N° 1**  
ooooo

**SOMMAIRE DU COURS :**

- 1 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS**
- 2 - PRÉSENTATION DES DIVERS INTERVENANTS**
- 3 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RUCHER ÉCOLE**
- 4 - LÉGISLATION**
- 5 - PROTECTION DE L'APICULTEUR**
- 6 - OUTILLAGE**
- 7 – CONDUITE A TENIR SUR LE RUCHER**

## **1 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

### **Présentation des moniteurs :**

**Patrick ESMENJAUD** co-responsable du rucher-école, moniteur

**Claude ROUVIERE** co-responsable du rucher-école, moniteur

**Jean Luc DELON** co-responsable du rucher-école, moniteur

**Jacques RAYMOND** moniteur

**Jean Philippe CHAIZE** moniteur

**Christian GUIRAUD** moniteur

**Florence MALACHANE** assistante chargée du recrutement

**Gilbert SEGALA** assistant

**Michel LAFON** assistant

**Présentation des stagiaires :** tour de table

**Localisation de la salle de cours :** voir planning des cours

**Localisation du rucher et de l'accès au parc du château de Castries**

## **2 - PRÉSENTATION DU RUCHER ÉCOLE**

### **2.1- Le syndicat apicole ABEILLE HÉRAULTAISE**

Distribution de la brochure « Je suis apiculteur dans l'Hérault » et explications.

### **2.2- Les ruchers écoles départementaux de l'Abeille Héraultaise**

Ce rucher est le troisième rucher du syndicat Abeille Héraultaise après celui de Grabels et d'Agde.

### **2.3- Le groupement de défense sanitaire apicole de l'Hérault- GDSA34**

#### **Activités :**

- Diffusion des connaissances et des pratiques sanitaires apicoles.
- Contribution à l'amélioration de l'état sanitaire des abeilles.
- Aide auprès des adhérents pour lutter contre les maladies, les parasites, les intoxications et les causes de mortalité des abeilles.
- Conseiller technique auprès des adhérents pour la mise en œuvre de techniques à but sanitaire.
- Permet de fournir à ses adhérents les médicaments nécessaires pour la lutte des maladies concernant les abeilles à des tarifs préférentiels.
- Organisation de journées de vulgarisation apicole.

### **2.4- Le site internet « [abeille34.over-blog.com](http://abeille34.over-blog.com) » de l'ABEILLE HÉRAULTAISE**

Il renferme une masse d'informations sur la vie du syndicat, sur les formalités d'inscription et sur l'apiculture en général.

Un onglet permet de consulter les pages relatives à notre rucher-école.

### **2.5- Le site du rucher-école de l'A.H. au château de CASTRIES**

**<http://reah-chateaudecastries.org/>**

Ce site propre à notre rucher-école permet :

- le recrutement des stagiaires pour l'année à venir,
- un échange d'informations entre les stagiaires et les moniteurs,
- de récupérer des fichiers de cours,
- d'être informé de toutes les nouveautés, si vous vous inscrivez à la news letter,
- ....

## 2.6- Le programme des cours

Les sessions annuelles sont décomposées en 16 cours répartis de fin janvier à octobre selon le planning annuel présent sur le site du rucher école dont :

- 3 cours théoriques principaux,
- 13 cours pratiques et théoriques sur le rucher-école.

**CONSEIL :** Les stagiaires qui ont déjà des ruches doivent faire abstraction de tout ce qu'ils savent et .....écouter.

Il est conseillé de prendre des notes pour mieux mémoriser les points importants.

Les cours sont en principe toujours disponibles sur notre site.

### Objectifs de ce programme de cours :

Apprendre les bases de l'apiculture pour pouvoir gérer un rucher de quelques ruches en apiculture de loisir et de quelques dizaines de ruches comme apiculteur pluri-actifs après quelques années d'expérience.

Avec une formation professionnelle complémentaire, les stagiaires pourront évoluer vers une apiculture professionnelle (à partir de 200 ruches).

Le cours est **orienté vers une apiculture pratique** qui se traduit par un nombre d'heures de travail au rucher très important.

Les stagiaires devront impérativement assimiler les données importantes au fur et à mesure pour bien comprendre ce qui se passe dans la ruche.

Exemple: depuis la ponte d'un œuf par la reine :

- l'ouvrière naît au bout de 21 jours.
- Le mâle ou faux-bourdon naît au bout de 24 jours.
- La reine naît au bout de 16 jours.

### AVERTISSEMENT :

Ici vous apprendrez l'apiculture méridionale qui est différente de celle du « Nord de la Loire ». Les différences proviennent du climat qui induit des comportements plus précoces dans les régions les plus chaudes.

Au nord on peut dire qu'il y a une saison apicole.

Chez nous il y a deux saisons apicoles :

- février à juin

- septembre à octobre

Il faudra être vigilant sur les dates que vous trouverez sur internet ou dans la littérature apicole.

### **3 - LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RUCHER-ÉCOLE DE L'ABEILLE HÉRAULTAISE AU CHÂTEAU DE CASTRIES**

ooooo

#### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR AU RUCHER ÉCOLE**

##### **Le calendrier des cours :**

Le programme des cours est remis aux stagiaires lors de leur inscription.

Les cours sont dispensés le samedi après-midi de 14h à 18h de janvier à octobre avec une interruption en juillet et août ; en cas de météorologie défavorable des cours de rattrapage seront programmés.

##### **Les salles de cours :**

Une salle de cours est mise à disposition du Rucher École par la mairie de Castries pour les cours en salle. Le calendrier remis au stagiaire précisera la salle adéquate. Le respect de la propreté des lieux sera exigé de tous.

##### **Le rucher :**

Il est implanté dans le parc du Château de Castries, propriété de la commune.

L'accès sera réglementé, car le parc n'est pas ouvert au public de façon permanente.

Pour les travaux pratiques sur le rucher, les stagiaires devront se présenter impérativement à l'heure au portail d'accès au parc route de Baillargues entre 13h45 et 14h00 ; après il ne sera plus possible de rentrer dans le parc.

Un strict respect des règles de sécurité sera exigé de la part des stagiaires pour être conforme aux contraintes exigées par la mairie pour pouvoir disposer gratuitement du terrain du rucher.

En particulier, **il sera interdit de fumer dans l'enceinte du parc du château et dans les salles de cours.**

**Les enfumoirs seront obligatoirement vidées dans le récipient prévu à cet effet. Les résidus seront arrosés avec de l'eau disponible à proximité.**

##### **Le stationnement des véhicules :**

Sur le parking de l'Espace Gare, que le cours ait lieu à l'Espace Gare ou au rucher.

##### **Les cours :**

Les cours seront basés sur la projection de documents par vidéo-projection.

Il sera demandé aux stagiaires de prendre des notes.

A l'issue des cours en salle, un document complet sera adressé aux stagiaires par voie électronique ou sera disponible sur le site du rucher école.

##### **Attestation de stage :**

Une attestation de participation aux cours théoriques et pratiques sera remise aux stagiaires à l'issue du dernier cours. Ce document ne sera pas assimilé à un diplôme, mais attestera que le stagiaire

possède les bases nécessaires pour démarrer l'exploitation de quelques ruches.

## 4 - LÉGISLATION

**LA DÉCLARATION DES RUCHERS EST OBLIGATOIRE DES LA PREMIÈRE RUCHE.**

Loi 2009-967 du 30 août 2009 et article L221-1 du code rural  
L'arrêté interministériel du 11 août 1980 modifié reste valable.

**Pour l'ensemble de la législation applicable à l'apiculture, an se reportera au document « Je suis apiculteur dans l'Hérault » qui est mis à jour régulièrement par le syndicat Abeille Héraultaise.**

## 5- PROTECTION DE L'APICULTEUR

La protection de chaque apiculteur est personnelle. C'est la raison pour laquelle chaque stagiaire devra être équipé pour la première séance de travail sur le rucher.  
Attention au fait que les fournisseurs n'ont pas beaucoup de stock en début de saison. Il faut donc s'y prendre dès à présent.

La protection de l'apiculteur sera constituée de préférence de tissu en coton de couleur claire.

Elle pourra être constituée d'une combinaison intégrale comme sur la photo ci contre ou d'une vareuse et d'un pantalon en toile retombant sur les chaussures.

Les vêtements ne doivent pas être trop chauds pour la saison estivale, ni trop serrés pour éviter les piqûres.

**Les voiles devront être amples** pour éloigner les abeilles du visage et être de **couleur foncée pour éviter les reflets.**

Privilégier les vareuses permettant le passage de l'air sur plusieurs côtés.

Les gants pourront être en cuir, en latex ou autres. Mais dans tous les cas ils devront être **souples**. C'est indispensable pour faire des gestes précis et pour bien manipuler les cadres, l'enfumeur, le lève-cadre.



## 6- OUTILLAGE (fourni par le rucher école)

Les principaux outils pour effectuer les visites sur les ruches sont :  
l'enfumeur  
le lève-cadre  
la brosse à abeilles



le support de cadre (optionnel, mais pratique)

### **L'enfumeur :**

C'est l'outil indispensable de l'apiculteur.

De préférence il sera en inox (les enfumeurs en acier galvanisé ont une longévité qui ne dépassent guère trois ans).

Le corps de la chaudière aura un diamètre de 100 mm pour que la production de fumée dure longtemps.

### **Le lève-cadre :**

C'est le deuxième outil indispensable de l'apiculteur.

Il existe de nombreux modèles sur le marché, mais le choix devra se porter sur un modèle de qualité multi-fonctions.

Un bon lève-cadre dure la vie de l'apiculteur !!!



### **La brosse à abeilles :**

Les poils de la brosse seront longs et souples pour ne pas blesser les abeilles.



### **Le support de cadres :**

Le support de cadres n'est pas un outil absolument indispensable, mais il permet de supporter le premier cadre sorti de la ruche sans écraser des abeilles, ni entrer des corps étrangers collés sous ce cadre si on le pose au sol.



## **7- CONDUITE A TENIR SUR LE RUCHER**

Les abeilles sont hypersensibles aux odeurs, aux bruits et aux gestes rapides, mais aussi au vent et à l'humidité.

En conséquence, il faudra adopter les attitudes suivantes :

- Ne pas mettre de parfum ou de produits odorants sur aucune partie du corps ou des vêtements avant de venir au rucher,
- Ne pas laisser tomber des objets qui provoqueraient des vibrations à proximité des ruches,
- Ne pas choquer les éléments de la ruche lors de son ouverture,
- Ne pas décoller les cadres en créant des chocs ou des vibrations,
- Faire des gestes lents, assurés, calculés, mais efficaces,
- Ne pas trop enfumer la ruche et **impérativement n'utiliser que de la fumée froide**,
- Lorsque le vent est trop fort ou que le temps est humide (vent marin), il faudra couvrir le dessus des cadres avec un tissu disponible dans votre caisse à outil d'apiculteur ou s'abstenir d'ouvrir les ruches.

Ces divers points seront revus lors des travaux pratiques sur le rucher.